

Caen, le 14 novembre 2013

CAP locale de liste d'aptitude de B en A du 14 novembre 2013 : compte-rendu

Aujourd'hui a eu lieu la CAP locale pour la liste d'aptitude de B en A pour l'année 2014.

En préambule à la tenue de cette CAP, **les représentants FO-DGFIP** ont tenu à faire part de leur interrogation quant à la divulgation des classements des collègues inscrits sur la liste avant la tenue des CAP par une organisation syndicale. Quel est le but ? **Les représentants FO-DGFIP** pensent qu'il s'agit d'une manœuvre pour figer les propositions de l'Administration et empêcher ainsi le classement d'agents supplémentaires. Cela, **les représentants FO-DGFIP** le regrettent ! Le Président a rappelé les règles de confidentialité à ce sujet.

En cohérence avec ses revendications pour de plus grandes possibilités de promotion, **les représentants FO-DGFIP** ont défendu les dossiers des candidats, qu'ils soient classés par l'administration "excellents", "très bons" ou "à revoir".

La Direction avait publié une liste de 3 noms classés "excellents". Le Président a tenu à préciser que l'exercice était une compétition où ceux qui ont les meilleurs atouts peuvent l'emporter. Monsieur Nottebart a indiqué que les modalités de sélection harmonisées mises en place pour la session 2012 étaient reconduites en 2013. En fonction des potentialités définitives et après la CAP nationale qui devrait se dérouler début 2014, la liste définitive sera promulguée.

Parallèlement, une liste de 3 candidats "très bons" a été constituée. La plage d'appel statutaire comporte 257 agents (255 en 2012), dont 149 pour la filière fiscale et 108 pour la filière gestion publique. 39 collègues avaient déposé une candidature, 20 en filière fiscale et 19 en filière gestion publique. Des réunions collectives d'information pour les agents ont été organisées les 4 octobre et 8 octobre, au cours desquelles des explications sur les modalités d'inscription et les conséquences ont été abordées. Parallèlement, les avis des chefs de services ont été recueillis lors d'une conférence téléphonique organisée par la direction. A leur demande, 3 agents ont été reçus en entretien individuel par Monsieur Nottebart.

Pour mémoire, en 2012, 234 collègues ont été promus, 127 en filière fiscale et 107 en filière gestion publique, soit un taux de promotion de 5%.

Tout en rappelant qu'ils se veulent encore et toujours les défenseurs de la Liste d'Aptitude comme un des moyens de promotion, les représentants **FO-DGFIP** du personnel ont indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause le classement des excellents établi par la direction lors des débats tenus lors de cette CAP.

Ils ont souhaité que la Direction donne une plus grande lisibilité dans ses choix, seule méthode satisfaisante qui permettrait d'expliquer aux collègues leur positionnement et de le leur faire accepter, ou au moins le comprendre. Force est de constater que la Direction ne leur a pas donné cette lisibilité.

Les représentants **FO-DGFIP** se sont abstenus lors du vote en raison du contingent trop faible.

La liste des noms ne pouvant être diffusée sur le site départemental conformément à la charte des NTIC (nouvelles technologies de l'information), vous pouvez contacter vos élus ou la permanence pour connaître les noms des agents présélectionnés.

Les élus FO-DGFIP en C.A.P. locale

Pierre VAUTIER – Marylène LEMASSON - Pascal LANGLINAY

Joël HERVE - Martine LEROUVREUR - Jean-Philippe VIAL

Pour tout renseignement, appeler notre permanence syndicale